



Comité Départemental Cycliste du Var

Immeuble « L'Héliante » - La Rode

Rue Emille Ollivier
83 000 TOULON

Fédération Française de Cyclisme

Tél. /Fax 04 94 46 27 19

SIRET 429 962 095 00015

comiteffcvr@yahoo.fr

<http://cd83cyclisme.free.fr>

REGLEMENT CHALLENGE DU VAR 2011 DES ECOLES DE CYCLISME

Annexe 1 :

En complément de l'article 5 du règlement du Challenge du Var 2011 des Ecoles de Cyclisme, concernant la sécurité, il est précisé ce qui suit :

Le port du casque est obligatoire sur le lieu de l'épreuve tout le temps que durera la manifestation sportive, dès lors que le coureur utilisera son vélo.

A défaut, le coureur « surpris » sans casque se verra rappeler verbalement de mettre son casque dès qu'il monte sur son vélo, et en cas de récidive le jour même, se verra exclu de l'épreuve.

Mention en sera faite sur le compte rendu de la dite épreuve.

En cas de récidive d'un coureur sur une autre épreuve, il serait exclu une deuxième fois, et les arbitres transmettraient un rapport à la commission sportive régionale en vue d'éventuelles sanctions.